

## Convocation



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée le

**lundi 21 novembre 2022 à 20h00**  
**À Couvet, Hôtel-de-Ville, salle du Conseil général**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
3. Lettres et pétitions
4. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
5. Crédit-cadre de 466'000 francs sur quatre ans pour la digitalisation progressive de l'école Jean-Jacques Rousseau, en lien avec le programme cantonal *éducation numérique*
6. Crédit complémentaire de 645'000 francs pour l'extension du collège de Longereuse
7. Classement du postulat socialiste relatif à la création des Ambulances des vallées neuchâteloises
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 26 octobre 2022

**LE CONSEIL COMMUNAL**

**ANNEXES :**

- Procès-verbal du 26 septembre 2022 – sera envoyé ultérieurement
- Rapports et arrêtés relatifs aux points à l'ordre du jour

